



Comité de programmation interfonds Massif central du 14 octobre 2020 en visioconférence

Compte-rendu

Liste des présents

Cf. feuille d'émargement

L'ordre du jour est le suivant :

- Introduction
- Examen des dossiers déposés POI et CIMAC
- Questions diverses et calendrier

Sylvain Mathieu, le Président du GIP Massif central ouvre la séance et annonce l'ordre du jour. En l'absence de M. le Préfet coordonnateur, Stéphanie Giraud, du SGAR, assure la coprésidence du comité de programmation avec Sylvain Mathieu.

Introduction (plan de relance et CPIER)

Sylvain Mathieu, accueille le nouveau commissaire de Massif central nommé depuis le 1^{er} octobre 2020 : Paul-Henry DUPUY et le nouveau commissaire adjoint, Nicolas BERNARD nommé à la même date.

Nicolas BERNARD, présente son successeur Jean-Christophe DAUDEL au sein de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Stéphanie GIRAUD indique que le préfet coordonnateur de Massif est très attaché au fait que le Massif central puisse bénéficier du plan de relance. A ce titre, il invite l'ensemble des partenaires à recenser et faire connaître aux instances de gouvernance du Massif Central tous les projets du Massif qui pourraient s'inscrire dans ce plan de relance pour que le plus grand nombre puisse être pris en compte et bénéficie de financement.

Paul-Henry DUPUY, insiste sur l'intérêt de recenser collectivement l'ensemble des projets prêts à démarrer et en recherche de financement car il y a là une réelle opportunité de réaliser des projets structurants pour le Massif. Il faut bien entendu trouver une articulation avec les Régions pour identifier ces projets. A ce stade, ce travail a été effectué à l'échelle de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour le CPIER, Paul-Henry DUPUY, annonce une modification du calendrier : la signature du CPIER initialement prévue au 1^{er} trimestre 2021 est maintenant en prévue en cohérence avec celle des CPER. Il y aura donc un travail à mener en deux phases : la première est la construction et la conclusion d'un accord politique avant la fin de l'année 2020. L'objectif est une signature du CPIER en juillet 2021. Ce calendrier devrait faciliter les concertations. L'articulation avec l'axe interrégional Massif central (FEDER) sera tout de même à trouver rapidement, compte tenu de la temporalité de l'écriture du programme européen qui devra être achevée d'ici fin d'année. C'est pourquoi des phases d'échanges et de concertation sont prévues avec les élus régionaux. Un premier contact est prévu ce jour avec la participation de l'ANCT à l'assemblée générale du GIP.

Monsieur le commissaire précise que les mandats de négociation du CPIER ne sont pas encore parus. Ce délai de publication des mandats s'explique par la nécessaire articulation avec le plan de relance. En effet, dans les CPIER, il y aura deux parties : un volet « classique » avec des crédits FNADT Massif central dédiés ainsi qu'un volet « plan de relance », ce dernier devant permettre un accompagnement fort des projets prêts à démarrer et une consommation rapide des crédits, sur une période beaucoup plus courte (2021 et 2022). Ces deux volets viseront des types d'opérations différents.

En vue d'élaborer une première trame d'orientations du futur CPIER, le commissariat de Massif a conduit un travail de synthèse des éléments produits par les commissions spécialisées et la commission permanente, du comité de Massif, en début d'année 2020. Cette première trame sera proposée au débat lors du comité de Massif du 23 octobre prochain. Paul-Henry DUPUY précise que ce comité de Massif se déroulera uniquement à distance en raison de la situation sanitaire. Monsieur le commissaire, précise que l'outil CPIER est négocié entre l'Etat et les Régions mais aussi les conseils départementaux ; c'est avec l'ensemble de ce partenariat que sera écrit le CPIER. Concernant la concertation, il y a déjà eu des échanges techniques avec les conseils régionaux (format CERMAC), une approche politique est prévue dès l'après-midi avec la participation au sein de l'assemblée générale du GIP. L'étape suivante est l'association des conseils départementaux avec l'organisation d'une réunion au format COFIMAC pour échanger techniquement avec les services départementaux et le GIP Massif central. Pour l'instant, la première version de trame d'orientations du CPIER embrasse les problématiques de façon très large, un travail de priorisation est à mener ainsi qu'une déclinaison plus opérationnelle.

Véronique POUZADOUX, qui s'exprime pour l'ensemble des conseils départementaux, indique la volonté d'être associée aux travaux d'élaboration du CPIER et du plan de relance. Les élus et les équipes techniques des 22 Départements travaillent ensemble.

En réponse, Paul-Henry DUPUY, propose de caler une réunion après les congés de la Toussaint sur les deux volets CPIER et plan de relance. Il souligne que le territoire du Massif central est vaste, il est donc réellement indispensable d'associer les Départements, qui sont des relais d'informations.

Sylvain MATHIEU, insiste sur l'intérêt de mener une réflexion collective sur ces questions. D'autant plus qu'il s'agit de trouver de multiples articulations entre le prochain PO FEDER Massif central, le futur CPIER, le FEDER Massif central, les PO régionaux et le Plan de relance.

Jean Yves BONNEFOY, souligne qu'il y a une réelle attente de travailler en direct sur la rédaction de ces différents dispositifs. D'autant plus que les Départements demeurent un échelon de proximité, ils permettent de faire remonter des besoins opérationnels des territoires.

Paul Henry DUPUY s'excuse et s'absente de la séance.

Programmation (cf tableaux)

10 dossiers sont programmés pour 797 352,52€ de FEDER et 2,2 millions d'euros de coût total éligible.

5 dossiers reprogrammés ou déprogrammés pour un total de -5 932,43€ de FEDER

34 dossiers sont en cours d'instruction pour 3,5 millions de FEDER sur 7,4 millions d'euros de coût total déposé.

Sylvain MATHIEU questionne sur le risque de dégageant d'Office. Nathalie PROUHEZE répond que de manière générale la programmation du FEDER est suffisante pour atteindre les seuils du DO, en revanche pour cette année, le dépassement de ce dernier n'est pas garanti. Cela pourra faire l'objet d'un point à aborder lors de l'assemblée générale du GIP. Concernant la programmation du FEDER, le GIP Massif central se situe dans la moyenne des autorités de gestion mais en retard au niveau des certifications ; cela s'explique notamment par le sous-effectif et l'absentéisme actuel au GIP Massif central.

Nathalie Prouhèze, directrice du GIP Massif central, rappelle que les cofinancements doivent être communiqués à l'autorité de gestion en amont des COFIMAC pour que les dossiers appelant du FEDER puissent être programmés. Elle rappelle également que les cas de double financement concernant les projets présentés en COFIMAC sont à signaler par les cofinanceurs en amont du comité de programmation. Enfin, un rappel est également effectué sur les situations de conflits d'intérêts : il est demandé aux membres qui pourraient se trouver dans cette situation, de le signaler et de ne pas prendre part aux échanges ni aux votes.

Programmation POI :

Biodiversité :

MC23062 CBNMC = Avis **FAVORABLE**. Nicolas BERNARD précise que ce dossier doit être comptabilisé dans la convention particulière MAA-Conseils régionaux du Massif central.

Pôles de pleine nature :

MC26951 CC Saint Affricain Roquefort Sept Vallons : **AJOURNEMENT** en attente du cofinancement du département de l'Aveyron

MC26497 CC Causses Aigoual Cévennes : Avis **FAVORABLE**

MC26684 : CC du Minervois au Caroux : **AJOURNEMENT** en attente du cofinancement de la région Occitanie

MC27819 : Loire Forez Agglomération : Avis **FAVORABLE**

MC28023 : Département de la Loire : Avis **FAVORABLE** ; Jean-Yves **BONNEFOY** ne prend pas part au vote

MC28089 : SM de la Montagne ardéchoise : Avis **FAVORABLE**

MC28090 : SM de la Montagne ardéchoise : Avis **FAVORABLE**

MC28540 : Loire Forez Agglomération : Avis **FAVORABLE**

Itinérance :

MC23524 : PNR des Grands Causses : **AJOURNEMENT** en attente des cofinanceurs

MC27619 : Chemin Urbain V : présenté au comité de programmation mais en attente de compléments du porteur. **Non programmé**

Bois :

MC24051 : Commune d'Egletons : Avis **FAVORABLE**

MC24582 : Commune de Coulanges les Nevers : Avis **FAVORABLE**

Innovation territoriale :

MC22187 : Marche et Combrailles en Aquitaine : Avis **FAVORABLE**

MC22124 : Monts et Vallées Ouest Creuse : Alexandra LECOMTE interpelle le comité de programmation sur cette opération. Ce territoire a candidaté dans le cadre de l'appel à projets « *Accueillir en Massif central* », en date du 29 mars 2019. Suite à l'audition, le comité de sélection technique a émis un avis favorable, avis conforté en comité de programmation le 10 juillet 2019. Puis le territoire a fait part dès juillet 2019 de la décision de scission de cette intercommunalité. La programmation du FEDER a donc été suspendue. Un premier courrier a été envoyé au Président de la CC Monts et Vallées Ouest Creuse pour le questionner sur la poursuite de la candidature à l'échelle du territoire de Monts et Vallées. Une réponse a été formulée auprès du GIP Massif central le 10 septembre 2019 en actant la scission du territoire, avec en copie la décision du tribunal administratif ; sur la poursuite de la candidature rien n'est précisé en termes de décisions excepté qu'elle doit « *faire l'objet de discussion politique à l'automne 2019* ». Depuis, l'autorité de gestion n'a pas eu de retour et a relancé le 15 septembre dernier les trois intercommunalités issues de la scission de la CC Monts et Vallées Ouest Creuse, en rappelant que l'AAP *Accueillir en Massif central* a vocation à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leur politique sur 36 mois de 2019 à 2022. De plus, la candidature de la CC Monts et Vallées sélectionnée est en lien avec celle du CD23 qui a déjà engagé des actions dès le 1^{er} novembre 2019, des séminaires de mutualisation se sont déroulés à l'automne 2019 puis récemment en septembre 2020. De fait, même si les territoires sont prêts à poursuivre cette politique, ils accumulent un retard qui pourrait être préjudiciable à la réussite de la démarche engagée. Dans le courrier en date du 15 septembre dernier, il est demandé au porteur d'informer le GIP de la volonté de poursuivre une politique d'accueil avant le 14 octobre, jour du comité de programmation. A défaut, il était précisé que la candidature déposée par Monts et Vallées Ouest Creuse sera retirée de la liste des lauréats de l'AAP *Accueillir en Massif central*.

Nathalie DELCOUDERC JULLIARD, précise que les nouvelles intercommunalités n'ayant été installées que courant juillet 2020, il serait opportun de revenir vers le porteur avant de prendre une décision sur ce dossier. Une proposition est de faire un dernier courrier de relance.

Sylvain MATHIEU, souhaite savoir si juridiquement une ou plusieurs de ces intercommunalités peuvent se substituer à l'ancienne communauté de communes (Monts et Vallées).

Alexandra LECOMTE, répond que comme la candidature a été retenue à l'échelle du périmètre de la CC Monts et Vallées Ouest Creuse, il faut une entente des trois intercommunalités pour être toujours sur le même périmètre d'intervention.

Genièvre BARAT, demande quels ont été les échanges avec les intercommunalités, car une entente intercommunale a en effet été créée pour se répartir les dossiers. Genièvre BARAT se propose d'interroger les élus des intercommunalités concernées pour fournir au Partenariat Massif central une réponse formelle sur la poursuite ou non de la politique d'accueil.

Nathalie DELCOUDERC JULLIARD et Sylvain MATHIEU, proposent de laisser un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre pour donner le temps nécessaire aux territoires creusois de réagir.

MC17476 : ADEPA : opération qui a été programmée en octobre 2018 sur la base d'un plan d'action 2019/2022 ; le Partenariat Massif central a interrogé le porteur pour connaître les modalités de mise en œuvre car depuis le début de l'opération ils n'ont pas transmis d'éléments de suivi. Un courrier en date du 15 septembre, les questionne sur la poursuite de leur politique d'accueil. L'ADEPA a répondu le 12 octobre, qu'ils ont dû faire face à un turnover sur le poste de chargé de mission Accueil, au calendrier perturbé des élections municipales et qu'ils disposent de moyens financiers limités. Des actions prévues dans le plan d'actions conventionné ont été menées en 2019 mais aujourd'hui l'ADEPA n'a plus les moyens de mener une réelle politique d'accueil en 2020 et 2021 comme prévu initialement. Il est proposé de solder l'opération sur les actions de 2019 (une déprogrammation d'une partie du FEDER est à prévoir). Décision validée par le comité de programmation.

Reprogrammation/Déprogrammation FEDER

MC17499 Haut Limousin : déprogrammation de 6 561,68€ de FEDER. Avis **FAVORABLE**

MC17502 PETR Jeune Loire : reprogrammation de 8 053,25€ de FEDER. Avis **FAVORABLE**

MC24007 : intégration du CD63 et les frais de notaire. Avis **FAVORABLE**

MC17413 PNR du Morvan. **Sylvain MATHIEU et Muriel VERGES CAULLET ne prennent pas part au vote.** Avis **FAVORABLE**

MC13415 PNR Volcans d'Auvergne. Avis **FAVORABLE**

Programmation CIMAC :

Nicolas BERNARD rappelle en préambule le choix commun d'engager l'ensemble des crédits FNADT disponibles à ce jour en priorité sur les dossiers cofinancés par du FEDER Massif central, de façon à optimiser la consommation de crédits européens.

- Filières herbagères et connexes – convention particulière MAA-Conseils régionaux AAP LIT EHM
 - D587 à D588 : Chambre départementale d'agriculture du Puy de Dôme, INRAE : Avis **FAVORABLE**
 - D590 : Groupe Altitude : Avis **FAVORABLE**
 - D591 : INRAE : Avis **FAVORABLE**
 - D592 : EPLEFPA de Rochefort Montagne : Avis **FAVORABLE**
 - D589 : Syndicat de la Fourme de Montbrison : Avis **FAVORABLE**
- Projets « Lot 2 » : présentation de deux dossiers prioritaires en vue de la prochaine programmation. Ce sont deux projets structurants sur deux filières emblématiques du Massif central : le bois et la pierre.
 - D538 : Vivier Bois Massif central
 - D544 à 560 : PNR des Gds Causses, ABPS, Artisans lauziers couvreurs, PN Cévennes, PNT Monts d'Ardèche, Gens de pierre, CC Comtal Lot et Truyère, PNR Causses du Quercy, PNR Aubrac, IMT Mines d'Alès
- Valorisation CIMAC : pour rappel il s'agit du mécanisme qui permet d'identifier dans le cadre de la convention de Massif, les investissements qui ont découlés de l'ingénierie soutenue dans le cadre de la CIMAC. Les valorisations concernent pour cette séance les éléments

transmis par les Conseils régionaux. En ce qui concerne les départements, le travail est en cours, l'objectif étant de valoriser les remontées lors du prochain comité de programmation.

Questions diverses et calendrier

- Capitalisation des projets : Sylvain MATHIEU s'interroge sur le porter à connaissance des projets financés dans le cadre des Programmes de Massif.

Nathalie PROUHEZE, rappelle que sur le site www.massif-central.eu des fiches projets sont en ligne avec la possibilité de faire une recherche par thématiques des projets soutenus. Ces fiches concernent les projets soutenus dans le cadre du POI. De plus, des actions de communication ont été réalisées tout au long du programme pour le faire connaître et mettre en valeur les projets financés.

Nicolas BERNARD, partage l'objectif de mieux communiquer autour des projets soutenus dans le cadre de la CIMAC. C'est un point d'amélioration déjà identifié pour le prochain CPIER.

- Calendrier : une consultation écrite est prévue entre le 9 et le 23 novembre prochain ainsi qu'un dernier comité de programmation pour l'année 2020, courant décembre ; la date reste à définir.

Après avoir demandé s'il restait des questions, Sylvain Mathieu remercie les participants et clôt la séance.

Le Président du GIP Massif central,
Vice- Président de la Région Bourgogne-Franche-
Comté



Sylvain MATHIEU

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central,
La chargée de mission Massif Central
et du département du Rhône
par délégation,
la chargée de mission



Stéphanie GIRAUD